

M. MacEachen: Je puis seulement en conclure que nous parlons ici d'une technologie sur les recherches des transports totalement différente. Je n'ai pas lu la lettre dont parle le député. Si je pouvais y jeter un coup d'œil, je me ferais un plaisir de pousser plus loin mon enquête.

[Plus tard]

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser la question de privilège à propos de l'échange que j'ai eu avec le ministre de la Justice?

Une voix: Asseyez-vous donc!

M. Woolliams: Je ne vois pas pourquoi on me dit de m'asseoir. Je pense que le ministre aimerait que les chiffres soient exacts. J'y tiens aussi. Il suffirait d'une minute pour les consigner.

Le 11 décembre 1974, j'ai reçu une réponse à une question écrite, la question n° 1008. Le texte en était le suivant:

Depuis 1968, combien de condamnations pour meurtre qualifié ont été prononcées à la suite de meurtres d'agents de police.

Je demandais en outre si l'on avait accordé à tous les condamnés des commutations de peine en vertu de la prérogative royale. J'ai cité le chiffre de huit, outre le cas du meurtre d'un gardien de prison. Voici la réponse que m'a donnée le solliciteur général:

Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est dix-neuf condamnations pour meurtres d'agents de police et une pour le meurtre d'un gardien de prison. Dans cinq cas la peine de mort a été commuée en emprisonnement à vie. Dans les cinq autres cas, la peine n'était pas encore susceptible d'être confirmée ou commuée, car il y a eu pourvoi en appel.

Lorsque j'ai parlé de neuf agents de police, j'ai cité le chiffre exact.

M. Lang: Et lorsque j'ai dit que cinq condamnations avaient été commuées, j'utilisais manifestement un chiffre exact.

LE PROJET DE CONFÉRENCE ENTRE PAYS CONSOMMATEURS
ET PRODUCTEURS DE PÉTROLE AU SUJET DES PRIX ET DE LA
RÉPARTITION DES LIVRAISONS—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque nous parlons actuellement de pétrole, puis-je demander si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a reçu d'un pays ou d'un autre des renseignements sur la nouvelle conférence prévue entre les pays consommateurs et les pays producteurs de pétrole afin de fixer un tarif mondial et de répartir l'offre?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le député n'ignore pas que l'agence internationale de l'énergie se réunit aujourd'hui, du moins je le crois. Sauf erreur, les propositions publiées cette semaine par M. Kissinger, propositions qui doivent avancer les représentants des États-Unis lors de cette réunion, y compris la proposition de fixer un tarif plancher du pétrole, n'ont pas encore été étudiées par le gouvernement canadien et nous n'avons pas encore donné d'instructions à cet égard à notre délégué à cette réunion.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Le ministre aurait-il appris par l'un de nos ambassadeurs quelque part dans le monde, surtout par notre ambassadeur aux États-Unis, quel genre de formule les pays industrialisés vont adopter pour établir les prix?

Questions orales

M. MacEachen: Non, je n'ai entendu parler d'aucune formule.

* * *

L'ÉNERGIE

SYNCRUDE—L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX DE VENTE DU
PRODUIT

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): J'aimerais poser une question au premier ministre à propos de l'entente que le gouvernement a conclue avec le consortium Syncrude de concert avec les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a affirmé que, selon une des modalités de l'entente le prix qu'on fixera pour le produit de Syncrude serait établi en fonction du marché international. Étant donné que cette décision est extrêmement importante pour les Canadiens et que le prix de tout pétrole provenant des sables bitumineux sera établi à l'avenant, je voudrais demander au premier ministre ce que l'entente précise quant à la formule qui servira à établir un prix en fonction du marché international?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Personnellement, j'ignore si une telle formule existe. Je vais me renseigner. Je serais porté à croire que c'est le genre de formule qui laisse aux partis la souplesse voulue pour négocier. Je vais m'informer et voir s'il y a une formule de ce genre.

● (1540)

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Je suppose que le cabinet a accepté cette formule et j'ai donc du mal à comprendre pourquoi le gouvernement ignore quel prix les Canadiens devront payer à l'avenir pour des millions de barils de pétrole qu'ils consommeront. Cela veut-il dire que les Canadiens devront payer le prix au départ de Montréal, plus le transport disons de Montréal à Toronto et qu'ils devront payer ce prix à la compagnie Syncrude ou bien qu'ils le paieront aux associés de la compagnie qui prendront livraison du pétrole?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député a donné un exemple de ce que j'appellerais un prix ajusté en fonction du marché international. On pourrait donner d'autres exemples. Je le répète, ce que suppose le député est faux. Le cabinet n'a pas accepté de formule semblable; c'était une formulation plutôt qu'une formule.

SYNCRUDE—DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ACCORD CONCLU
AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les répercussions que cela peut avoir à l'avenir pour les Canadiens et que le prix qu'ils auront à payer dépend de l'utilisation des termes, il faudrait avoir à ce sujet plus de précision que le premier ministre n'a pu en donner. Je demanderai donc ceci au premier ministre. A-t-on déjà conclu un accord officiel avec le consortium Syncrude et, dans l'affirmative, cet accord sera-t-il déposé à la Chambre immédiatement afin que nous puissions voir comment il est formulé, ou bien en est-on encore au stade préparatoire et aux lettres d'intention? En outre, lorsqu'un accord officiel sera signé, le premier ministre voudra-t-il